

CHRONIQUE LOCALE

Décrets, couvents, agitations, coups et blessures jusqu'à perte de la vie d'un malheureux jeune homme de vingt ans, ont troublé la ville pendant tout le mois qui vient de s'écouler ; mais ces événements se rattachant à des questions politiques brûlantes, nous renvoyons aux grands journaux pour tous ces détails qu'une feuille littéraire ne peut traiter. Aujourd'hui, la paix de la rue est rétablie, les magistrats sont en séance, justice sera faite, et comme ces oiseaux qui volent au-dessus des nuages, nous nous hâtons de nous réfugier dans ces régions littéraires qui nous sont seules permises, mais que du moins les orages n'atteignent pas.

— Par décret ministériel du 17 novembre, M. Levaillant, Secrétaire général du Rhône pour la police, a été nommé préfet de la Nièvre. Il a été remplacé par M. Louis, docteur en droit, Secrétaire général de la Loire-Inférieure.

— La rentrée solennelle des Facultés a eu lieu le 15, à deux heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville. Malgré son immensité, elle n'a pu contenir toutes les personnes désireuses d'entendre le discours qui devait être prononcé à cette occasion. Les principales autorités de la ville assistaient à cette solennité.

En l'absence de M. Charles, recteur, retenu par un douloureux accident, M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, a présidé la séance. Son allocution, vivement applaudie, a eu pour sujet la décrétale du pape Honorius III, du 11 mai 1219, qui interdisait, au nom de l'Eglise, l'enseignement du droit civil en France, en Angleterre et en Suède. Après ce discours magistral, MM. Caillemer, Lortet, Loir et Heinrich, doyens des Facultés, ont proclamé les noms des lauréats des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres. On a particulièrement salué le nom de M. Peiron qui après avoir obtenu six premières médailles d'or dans les concours de licence, a eu le premier prix au concours général des Facultés de droit de France ; celui de M. Chardiny qui a obtenu la première mention, et celui d'un jeune japonais, M. Tomii (Massa-Akira), né à Kioto, qui a eu le deuxième prix, médaille de bronze, au concours de droit français entre les étudiants de troisième année.